



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Loiret



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – VOLET 2 - Commune de Saint-Ay

Durée du PEDT ¹	1 an	2 ans	3 ans
Préciser les années scolaires concernées			2024/2027

CHARTRE DE QUALITE PLAN MERCREDI

http://planmercredi.education.gouv.fr/sites/default/files/charte-qualite_plan-mercredi.pdf

La charte qualité Plan mercredi vise à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs

Collectivité porteuse du Plan Mercredi	Coordinateur du projet
Nom: MAIRIE DE SAINT-AY Adresse postale : Place de la Mairie 45130 SAINT-AY Téléphone : 02.38.88.44.44 Adresse électronique : service.enfance.jeunesse@ville-saint-ay.fr	Nom et prénom du coordonnateur : M. Frédéric CUILLERIER Fonction : Maire Téléphone : 02.38.88.44.44 Adresse électronique : service.enfance.jeunesse@ville-saint-ay.fr

1. Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

Inscription et/ou articulation du Plan Mercredi avec les éventuels dispositifs existants (PEL, CLAS, CTG, Contrat de ville, etc.)	<i>Continuité du Contrat Enfance Jeunesse</i>	
Modalités prévues pour organiser cette mise en cohérence (instance, composition, modalités de travail, etc.)	Modalités existantes : Commission jeunesse composée d'Élus et de parents élus se réunissant régulièrement selon les besoins.	Modalités à venir, échéances prévues :
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés :		

2. Accueil de tous les publics

Comment est recherché le développement de la mixité sociale ? (objectifs, actions, etc.)	Déjà mis en œuvre : L'application de QF sur la grille tarifaire permet de proposer les services municipaux à l'ensemble des foyers quel que soit leur niveau de revenus.	Prévus d'être mise en œuvre, échéances prévues :
Mettez-vous en œuvre des moyens pour l'accueil d'enfants en situation de handicap (moyens humains, formation, accessibilité des locaux, projet pédagogique adapté, etc.) ?	Déjà mis en œuvre : Accompagnement personnalisé et locaux adaptés.	Prévus d'être mise en œuvre, échéances prévues : Formation demandée par certains agents

	Tarification		
	Gratuit	Participation modulée selon les ressources	
		Selon le taux d'effort, indiquer le taux	Par tranches de QF, indiquer le nombre de tranches
Mercredi	Non	Non	9 tranches
Autres temps périscolaires A préciser	Non	Non	9 tranches

	Oui	Non
Avez-vous des tarifs permettant d'accueillir des enfants issus de familles défavorisées ?	Oui selon le QF.	
Votre accueil est-il inscrit sur monenfant.fr ?	Oui	
Quelles sont les modalités d'information et de communication mises en place pour les familles ?	Déjà mises en place : Portail familles accessible depuis le site internet de la commune. Communication sur la structure.	Prévues d'être mises en place, échéances prévues :

3. Développement d'activités éducatives de qualité

Quels sont les objectifs du Projet Educatif ?

(Ce projet est élaboré par tout organisateur d'accueil collectif de mineurs. Il définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent celui-ci. Art. R227-23 et s. du Code de l'action sociale et des familles)

Projet éducatif à joindre

Favoriser le développement et l'autonomie du jeune et de l'enfant.

Favoriser les relations et les échanges.

Appréhender avec l'enfant les notions d'hygiène et de santé.

Prendre en compte les besoins particuliers des enfants.

Quelles sont les modalités d'organisation (activités libres, encadrées, mise en place d'ateliers, de clubs, intervenants sollicités)

Enfants de moins de 6 ans

Activités libres et encadrées par les animateurs.
Mise en place de temps calme.

Enfants de plus de 6 ans

Activités libres et encadrées par les animateurs.
Mise en place de temps calme.

Types d'activités proposées aux enfants en périscolaire le mercredi

Activités :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives
- autres : culinaire, projet de la Commune, intergénérationnelle.

4. Mise en valeur de la richesse des territoires

Est-ce que des partenaires sont associés aux projets d'animation ?

Déjà associés :

- associations culturelles :
 - association théâtre
 - école de musique
- associations environnementales :
 - Loiret nature environnement
- associations sportives :
 - association diverses sur la commune et communauté de commune.
- équipe enseignante :
 - Instituteurs
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.) :
 - bibliothèque
 - complexe sportif
 - Bords de Loire
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.) :
 - intervenants extérieurs

Partenaires pas associés mais identifiés comme devant l'être :

Intervenants participant à l'animation
Statuts et qualifications

Intervenants (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, auto entrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

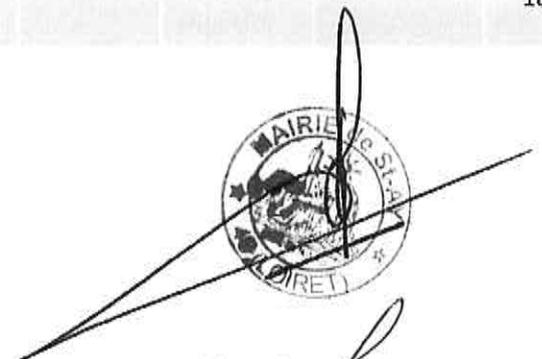
5. Organisation du mercredi

Commune (lieu de l'accueil)	Nom de l'accueil de loisirs (déclaré auprès de la DRAJES)	Nom du local de l'accueil	Tranches d'âge accueillies		Ouverture le mercredi matin uniquement (indiquer les heures d'ouverture)	Ouverture sur le temps méridien/ Restauration sur place (oui-non)	Ouverture le mercredi après-midi uniquement (indiquer les heures d'ouverture)	Ouverture le mercredi toute la journée (indiquer les heures d'ouverture)
			Moins de 6 ans (indiquer le nombre)	Plus de 6 ans (indiquer le nombre)				
SAINT-AY	ALSH Saint-Ay	Sans objet	32	48				7h15-18h30

Signataires :

Date de la signature :

Représentant de la collectivité




DASEN




Directrice de la CAF

